
Mise en place d'un poulailler communal et opération "J'adopte deux poules"

Cap Val de Saône

Ruelle de Richebourg

Bp 80055

21130 Auxonne

[Voir le site internet](#)

Claire Cao Peska

avds.preventiondechets@orange.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

La Communauté de communes Auxonne Val de Saône s'est engagée avec la Communauté de communes Rives de Saône dans un Programme local de prévention des déchets en décembre 2011. Les deux Communautés de communes sont passées à la Redevance incitative au 1er janvier 2013.

Dans le cadre du PLP, la Communauté de communes Auxonne Val de Saône souhaite promouvoir le nourrissage des animaux comme un moyen de réduction des biodéchets, alternatif ou complémentaire au compostage.

Au début de l'année 2013, les habitants de la commune de Villers les Pots, notamment les enfants réunis au sein du Conseil municipal des jeunes (qui regroupe une quinzaine d'enfants), manifestent leur volonté de mettre en place un poulailler collectif.

Ce poulailler est construit et inauguré au printemps 2013.

Fonctionnement du poulailler : une trappe permet aux habitants de verser leurs restes de pains, épluchures, etc. dans une mangeoire. Les enfants du Conseil municipal prennent soin du poulailler selon un planning, chaque semaine un groupe de trois enfants va au poulailler environ tous les 2 jours, pour nettoyer, changer l'eau, donner du grain, ramasser les oeufs pour leur famille. L'employé municipal passe régulièrement pour intervenir si besoin.

La Communauté de communes Auxonne Val de Saône finance l'acquisition de ces poules (une dizaine) et s'appuie ensuite sur ce poulailler collectif pour lancer son opération "J'adopte deux poules" à l'été 2014.

Cette opération vient compléter la mise à disposition de composteurs lancée en 2013. Il avait alors été observé que la majorité des personnes était âgée de plus de quarante ans, d'où une volonté de cibler les jeunes adultes et les enfants pour l'opération "J'adopte deux poules". L'adoption des poules a ainsi été ouverte uniquement aux enfants du territoire âgés entre 5 et 14 ans pour sa première année de mise en oeuvre (2014).

Un dossier de demande de subvention est à compléter, il comprend une description de l'opération, une fiche conseil sur les poules, une charte d'adoption à signer par un parent et l'enfant (conserver la poule pendant au moins 2 ans, ne pas la manger, garantir le bien-être animal), ainsi que des pièces à retourner (copie du livret de famille pour attester de l'âge de l'enfant, photographie du lieu où les poules seront accueillies).

Une fois le dossier complet retourné, le foyer reçoit un bon avec lequel il va se présenter au magasin partenaire pour commander et ensuite retirer sa paire de poules. Le magasin facture ensuite à la Communauté de communes les poules commandées et livrées.

La Communauté de communes prévoit de renouveler l'opération pour les années à venir du PLP, en adaptant les critères d'éligibilité en fonction de la demande. Elle affiche également son soutien pour toute initiative d'établissement producteur de biodéchet ou de commune souhaitant mettre en place un poulailler collectif.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Poulailler communal : permettre aux habitants de pouvoir donner leurs biodéchets aux poules, et aux enfants du Conseil municipal des jeunes de récupérer des oeufs.

Opération "J'adopte deux poules" : communiquer sur le PLP, communiquer sur la prévention et le nourrissage des animaux, sensibiliser en priorité les enfants et les jeunes parents, et permettre à 125 foyers d'acquérir une paire de poules.

Résultats quantitatifs

Poulailler communal : une cinquantaine de foyers participants (population de Villers les Pots : env. 1050 habitants)

Opération "J'adopte deux poules" : de juin à août 2014, 90 dossiers de demande retirés, 8 dossiers retournés complets et validés.

Résultats qualitatifs

Moment fort de communication pour le poulailler collectif et le PLP au moment du lancement de l'opération "J'adopte deux poules" : un article dans le Bien Public, une interview à France Bleu Bourgogne, un reportage sur France 3 Bourgogne Franche Comté, effet de bouche à oreille.

MISE EN OEUVRE

Planning

Printemps 2013 : le Conseil municipal des jeunes de Villers les Pots manifeste sa volonté de mettre en place un poulailler collectif. La Mairie prête un terrain communal situé en centre-village. Les habitants, les enfants, les élus et le personnel municipal construisent le poulailler.

Mai 2013 : inauguration du poulailler communal (omelette géante)

Printemps 2014 : conception de l'opération "J'adopte deux poules" : choix du fournisseur, rédaction d'une charte d'adoption, du dossier de demande d'adoption, conception des supports de communication (affiches, dossier de presse).

Juin 2014 : lancement de l'opération "J'adopte deux poules" et campagne de communication.

Moyens humains

Construction du poulailler municipal : 1 journée par les habitants et enfants de Villers les Pots, employé communal, élus de Villers les Pots

Entretien du poulailler : 1h hebdomadaire par un groupe de 3 enfants du Conseil municipal des jeunes

Opération "J'adopte deux poules" : temps du chargé de mission prévention pour la préparation de l'opération et communication : 5 jours.

Temps élu référent du PLP (conception, communication) : 1 jour.

Temps réception et validation des dossiers (juin à août 14) : 0,3 jour.

Moyens financiers

Poulailler municipal :

matériaux de récupération pour le poulailler (planches, piquets), achat de grillage par la commune (100 euros), achat de 10

poules par la Communauté de communes (10*10 euros = 100 euros).

Opération "J'adopte deux poules" : 125 paires de poules prévus (11 euros HT/poule) + coût d'impression des dossiers de demande de subvention (non chiffré, en interne).

Moyens techniques

Terrain mis à disposition par la commune pour le poulailler.

Partenaires mobilisés

Conseil Municipal des Jeunes de Villers les Pots

Commune de Villers les Pots

Jardinerie (ayant un service/fournisseur de vollailles).

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Opération reproductible sur des territoires à caractère rural.

Difficultés rencontrées

Poulailler :

Initiative citoyenne, soutenue par les élus municipaux et communautaires.

Rôle du Conseil municipal des jeunes : autogestion du poulailler.

Adoption des poules destinée aux enfants : permet de cibler un public jeune, donne une "responsabilité" aux enfants pour éviter que la poule ne soit mangée, réduit le public cible de l'opération pour limiter et évaluer la demande en première édition de l'opération.

Recommandations éventuelles

Pour le poulailler collectif :

- trouver un emplacement stratégique (à Villers les Pots : en centre village derrière l'école maternelle, lieu de passage pour les parents qui déposent leurs biodéchets, non loin de la descente du bus pour les enfants du conseil municipal des jeunes)
- bien enterrer le grillage dans le sol (pour éviter les fouines et renards)
- trouver un système pérenne de fonctionnement du poulailler (à tour de rôle ; celui qui entretien = celui qui récupère les oeufs)

Pour l'opération adoption de poules :

- profiter de l'opération pour communiquer sur le PLP
- trouver des moyens pour éviter que la poule finisse à la casserole : charte d'engagement, côté "affectif" de l'adoption (surtout par des enfants : petit diplôme d'adoption remis avec choix de deux prénoms), photographie du lieu où seront les poules pour montrer que le foyer est prêt à les accueillir.
- trouver un fournisseur partenaire qui gère la distribution pour gagner du temps et n'avoir qu'à gérer les dossiers de demande.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | MENAGE | JEUNESSE | BIODECHET

Dernière actualisation

Septembre 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté